

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAONE ET LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE N° 2015-01**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CIEL (71350)**

**Séance du 27 janvier 2015**

L'an deux mille quinze, le 27 janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel.

Etaient présents : MM. BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, VIOLOT Marie-Pierre, LAGAREIRO Chantal, BIDEAU Nicole, BONNOT Bernard, VIOLOT Benoît, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, KHALED Stéphane, VIOLOT Roger. Excusées : Mmes BERNARD Elisabeth et BERNER Elodie

M. JOUSSEAU Maxime a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire explique que la commune est sollicitée par un projet de construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 78 chambres individuelles dont une unité pour personnes désorientées (UPPD) de 14 chambres.

Dans ce cadre, plusieurs sites ont été étudiés et il serait possible d'accueillir cette activité dans l'ancienne propriété « Chanut » Rue de la Bretonnière, actuellement propriété de la Commune ; l'ensemble de la propriété est de 8 ha 40 a 07 ca dont 1 ha 90 a en AUa et 1 ha en UBe.

Ayant d'autres demandes d'achat de parcelles de terrains, le conseil municipal a décidé de revoir l'aménagement total du terrain constructible afin de présenter un projet d'ensemble cohérent et qui répondra aux souhaits des futurs acquéreurs.

Actuellement le PLU de la commune ne répond pas aux exigences de l'ensemble des projets ; Monsieur le Maire signale qu'il s'agit réellement d'un projet d'intérêt général à vocation sociale et économique, avec création d'emplois, la dynamisation de l'activité économique pour le village et son intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU actuellement en vigueur ne permet pas de répondre positivement à ce projet. Monsieur le Maire rappelle l'urgence de trouver une solution rapidement pour permettre à l'E.H.P.A.D. et aux commerces de construire et de s'installer au plus vite.

Monsieur le Maire informe la possibilité de lancer une procédure de déclaration de projet, au vu de l'intérêt général du projet, emportant mise en compatibilité du PLU.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- De confier à Monsieur le Maire autorité pour mener à bien la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

De laisser la possibilité à Monsieur le Maire de conduire la concertation.

Le Maire, RATTE Daniel

Signature

**Nombre de conseillers**

En exercice	15
Présents	13
Votants	13
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation :

**22/01/2015**

Date d'affichage :

**28/01/2015**

Objet :

**Lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.**

Certifié exécutoire pour  
avoir été reçu à la  
Sous-Préfecture, le

**28 JAN. 2015**



et publié, affiché ou notifié le 28/01/15  
Le Maire,

